

ne concerne sûrement pas ces écoles particulières, et le département devait parfaitement savoir que tel n'était pas le taux des frais. Depuis la réception de ce rapport, j'ai communiqué avec ces différents endroits, et l'on m'a informé qu'au cours des quatre dernières années on a exigé 25c. par extraction et un dollar par obturation. Les instructions interdisent les obturations depuis deux ans.

J'ai demandé si l'on se proposait de donner plus d'importance à ce service et si des modifications ont été apportées aux services dentaires rendus aux Indiens de la Colombie-Britannique. J'ai demandé aussi si l'on avait procédé à un examen dentaire. J'apprends, de plus, qu'on a l'intention de remercier de ses services le personnel du lieu et de confier la tâche à deux dentistes. Je trouve ceci dans le rapport:

Lorsqu'un dentiste local n'est pas employé, il est entendu que les Drs A. R. Baker et Fred King, de Vancouver, donneront les soins dentaires dans les écoles de Squamish (Vancouver-Nord), de l'île Kuper et de Schelt, et à la mission de Coqualeetza (Sardis) et à l'école de Lytton, respectivement.

Voici ce dont je me plains. L'un de ces dentistes est un ancien garde-chasse. Il fut plusieurs années garde-chasse en Colombie-Britannique sous l'administration libérale. L'autre, un bon vieillard, est le frère d'un ancien ministre de la Santé nationale dans un cabinet libéral, un vrai bon libéral. De fait, ce sont tous deux de vrais bons libéraux, et voilà pourquoi sans doute ils furent nommés. Nul doute que le ministre de la Colombie-Britannique a dit à son collègue dans le cabinet: "Voici deux hommes que je vous confie," et le ministre de ce département lui a probablement répondu: "Parfait; je vais leur accorder 30 dollars par jour plus leurs frais de déplacement." Il n'a certes pas manqué à sa parole.

L'hon. M. MACKENZIE: Il s'agit de deux bons hommes.

M. BARBER: Oui, le ministre reconnaît qu'on devrait s'occuper d'eux. Cinq dentistes modernes sont établis à moins de dix minutes de distance de l'école Coqualeetza, mais ils sont tenus à l'écart. Il y en a deux qui demeurent à Mission City, mais on leur refuse de faire ce travail. On a confié la tâche aux deux vieux dentistes libéraux; le ministre leur a permis de s'occuper des Indiens à raison de \$30 par jour. Malheur au pauvre Indien! Voilà ce qu'il leur faut endurer. Interrogez celui qui s'y connaît. Il vous dira en quoi consistait le travail avant 1930. Ce n'était que du favoritisme politique. Un dentiste qui touchait 25c. par extraction m'a dit: "Je ne me suis pas donné la peine d'envoyer une facture;

[M. Barber.]

il faut environ trois mois pour recevoir un chèque et je crois que l'on ne me doit que \$12 ou \$15 pour l'année; je ne m'en suis pas inquiété." Mais je dirai au ministre que les dentistes régionaux méritent d'être mieux traités. Et je crois qu'il vaudrait mieux employer des hommes de la place parce qu'ils sont sur les lieux en cas d'urgence. Le ministre peut choisir entre plusieurs; je ne nomme personne. Le choix est facile dans le voisinage de ces écoles. On ne pourra pas dire que ma critique n'est pas sérieuse. J'ai blâmé le département de ne pas avoir agi en ce qui concerne la tuberculose, mais ce n'est pas le ministre que j'accuse. J'ai voulu montrer comment économetiser tout en améliorant le service. Je prie le ministre d'examiner cette question. En ce qui concerne le service dentaire, je lui demande de prendre des gens de l'endroit qui donneraient certainement les meilleurs soins à un prix raisonnable.

M. McCANN: Ce crédit d'un peu plus de 4 millions est destiné aux soins médicaux des Indiens et à leur hospitalisation. Le montant, cette année, est réduit de \$113,000. J'espère que rien n'est enlevé pour les services médicaux. Je parle en connaissance de cause parce que j'ai déjà rendu des services aux Indiens et je sais que j'exprime les vœux des associations médicales de tout le Canada touchant cet important problème. J'appuie les observations de l'honorable député de Fraser-Valley (M. Barber) dont les remarques concernaient surtout la Colombie-Britannique. Je puis probablement donner quelques renseignements sur la tuberculose chez les Indiens de tout le pays et j'espère offrir des suggestions pratiques qui contribueront à améliorer de beaucoup ce service parmi la population indienne. Il ne s'agit pas d'un service pour les Indiens seulement. C'est un problème national, un problème qui a trait non seulement aux Indiens directement, mais à ceux qui vivent tout près d'eux. D'après le Bureau de la statistique, nous avons au Canada environ 120,000 Indiens sur une population totale de près de 11 millions et, sur ce nombre relativement minime, les décès dus à la tuberculose en 1935 ont été de 704 en regard de 6,597 dus à la même cause pour toutes les autres races. Cela veut dire que chez les Indiens le taux représente approximativement dix fois celui de la population de race blanche. Je vais citer quelques chiffres au sujet du nombre des décès chez les Indiens du Canada, par suite de la tuberculose, de 1926 à 1935.

En 1926, il y a eu 586 décès, en 1927, 624, et en 1935, 704, soit une augmentation considérable.